

DEMANDE DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Retournez à la: Société Canadienne de Chevaux Belges 17150 Conc. 10, Schomberg, Ontario L0G 1T0

RACE

Je déclare par les présentes que l'animal nommé **No d'Enr:**
est lisiblement tatoué ou identifié tel qu'indiqué sur la demande d'enregistrement ou sur le certificat d'engistrement ci-joint et a été vendu du

donné a **No I.D. de l'acheteur si connu**

adresse **ville** **province**

code postal **pays** **le** **et livre le**

jour mois année

jour mois année

X _____
Signature du vendeur ou du représentant autorisé

No I. D. vendeur

.....
Address du vendeur **ville** **province** **code postal**

CERTIFICAT DE SAILLIE SI C'EST UNE FEMELLE ET Q'UELLE EST PLEINE LORSQUE VENDUE. REMPLIR ALORS UN CERTIFICAT DE SAILLIE ET LE SIGNER. LORSQUE POSSIBLE. INCLURE LE RAPPORT DE SAILLIE D'INSEMINATION ARTIFICIELLE POUR LES SERVICES DIA.

CERTIFICAT DE SAILLIE

(MEUILLEZ RAPPPORTER TOUS LES SAILLIES)

Je déclare par les présentes que d'après mon registre privé, l'animal ci-dessus a été sailli le **par**

jour mois année

PERE **NO. d'ENR** **par I.A.** **ou manuel**

ET/OU **Exposé entre le** **et le** **au**

jour mois année

jour mois année

PERE **NO d'ENR.**

Nom du père qui a saillie

LAISSEZ EN BLANC

X _____
SIGNATURE DU PROPRIETAIRE DU PERE QUI A SAKLLIE OU PROPRIETAIRE
DE SEMENCE OU DE SON REPRESENTANT AURORISE

NO I.D.

INSTRUCTIONS

- La demande doit être accompagnée d'un règlement à l'ordre de la Société Canadienne des Chevaux Belges afin de couvrir les frais de transfert. Ne payez pas en argent comptant. Envoyez le tout à l'adresse mentionnée au haut du présent formulaire.
SI LE VENDEUR EST ACTUELLEMENT MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES CHEVAUX BELGES, LE MONTANT FORFAITAIRE DU TRANSFERT NÉCESSAIRE EST DE :
52,50 \$ (comprend la TPS 5%) 56,50 \$ (comprend la TVH 13% - NB, N-É, T-N)
6 MOIS APRÈS LA DATE DE VENTE 78,75 \$ (comprend la TPS 5%) 84,75 \$ (comprend la TVH 13% - NB, N-É, T-N)
Avis : les tarifs pour les non-membres sont deux fois plus élevés
 - SI LE VENDEUR N'EST PAS MEMBRE, ALORS LES FRAIS REQUIS POUR LES NON-MEMBRES ÉQUIVALENT AU DOUBLE DES FRAIS MENTIONNÉS CI-DESSUS DANS TOUS LES CAS.
 - La demande doit être entièrement remplie par le vendeur ou l'agent autorisé, à l'encre ou dactylographiée.
 - La demande doit être signée à l'encre par le vendeur ou un représentant autorisé. Les signatures d'impression ne sont pas acceptées.
 - La demande doit être présentée à la Société Canadienne des Chevaux Belges avec le certificat d'enregistrement original si l'animal a été enregistré ou la demande d'enregistrement, si vous faites une demande d'enregistrement et de tranfert au même moment.
- Conformément à la *Loi sur la généalogie des animaux*, le VENDEUR a la responsabilité de fournir au nouvel acheteur un certificat d'enregistrement à son nom
- Avant l'enregistrement de la progéniture ou de saillies de juments, un prélèvement sanguin doit être effectué sur un étalon ou bien avoir un dossier de son ADN